



Merci

CHARLES FLEURY

Secrétaire-trésorier national



Journal le 1500

Le **Journal Le 1500** est un bulletin d'information publié par le **Syndicat des employé-es de métiers d'Hydro-Québec**, section locale 1500 du Syndicat canadien de la fonction publique (FTQ).

Président provincial : Stéphane Michaud
Secrétaire-général : Sylvain Dubreuil
Téléphone : 514 387-1500
Sans frais : 1 800 361-8526
scfp.1500.org
semhq@scfp1500.org



Responsable communications :
Emmanuel Patola
Conception, montage : Marcel Huot
Traitement de textes :
Mélanie Clément

Tirage : 9 500 exemplaires distribués gratuitement à tous les membres de la section locale 1500.

Impression : Atelier Québécois



ATELIERQUÉBÉCOIS

Impression et distribution de documents

Imprimé avec des encres végétales sur du papier fabriqué au Québec certifié Éco-logo et contenant 10% de fibres recyclées postconsommation et désencrées sans chlore certifié.



La reproduction totale ou partielle des articles contenus dans le journal le 1500 est encouragée. Prière d'en indiquer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

Note : la forme masculine utilisée dans ce journal désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

Si vous ne désirez pas recevoir la version papier du journal Le 1500 à domicile, demandez que l'on vous retire de la liste d'envoi en communiquant avec nous à l'adresse suivante :
christinefontaine@scfp1500.org

Vous pouvez aussi consulter la version électronique du journal sur notre site Internet ou pour effectuer votre changement d'adresse au
www.scfp1500.org

VOICI LES DIFFÉRENTS SUJETS DES RÉSEAUX 1500 QUI ONT ÉTÉ DIFFUSÉS DEPUIS LE MOIS D'OCTOBRE

Vous pouvez consulter les documents complets sur notre site Web au
www.scfp1500.org à la section « NOUVELLES »

YAMMER - LE 1500 N'EST PAS DUPE

1^{er} NOVEMBRE 2021 - Volume 41 numéro 20

AVANTAGES SOCIAUX - CHANGEMENTS AU 1^{ER} JANVIER 2022

2 NOVEMBRE 2021 - Volume 41 numéro 21

RÉSEAU SPÉCIAL

Bienvenue aux nouveaux membres qui ont suivi la formation syndicale Mon syndicat.



Cohorte monteurs Nobel



LE MOT DES OFFICIERS

Nous voici rendus à une autre fin d'année, mais elle fut de loin bien remplie.

Plusieurs d'entre vous auront eu l'occasion de participer aux assemblées générales, déclenchées pour le dossier du **Code De Sécurité des Travaux (CDST)**, et mis aux faits des premières initiatives du **Comité Action Stratégique (CAS)**. Nous vous invitons à participer en grand nombre à votre assemblée générale de secteur (si ce n'est pas déjà fait) afin de bien comprendre les enjeux qui divisent l'exercice d'actualisation paritaire en santé et sécurité au travail.

La Direction a passé aux actes et nous a avisés qu'elle sera proactive sur le terrain afin d'améliorer le portrait des événements accidentels en santé et sécurité. Vos gestionnaires respectifs ont reçu l'ordre d'être au terrain à raison de trois (3) fois par semaine afin d'identifier les risques et de s'assurer de la mise en application des encadrements de sécurité. Les bons coups seront soulignés, mais les déviants seront passibles de mesures disciplinaires.

Soyez assurés que le SCFP-1500 sera aux aguets des mesures déposées et défendra ses membres contre les mesures exagérées reçues. **Nous avons toujours signifié à l'entreprise que la meilleure prévention au travail passe par l'éducation et non la répression.**

Au 1500, nous croyons fermement à la santé et sécurité au travail et nous en faisons la promotion tous les jours afin d'éviter qu'un malheureux événement vienne brimer **l'intégrité de nos membres**. Nous avons le privilège de travailler pour une entreprise qui a les valeurs de la santé et de la sécurité au travail à cœur; du moins selon la Déclaration de principe en santé sécurité au travail, toujours d'actualité et signée par l'ancien président-directeur général.

L'actuelle présidente-directrice générale, madame Sophie Brochu, a également souligné (lors de sa webdiffusion d'octobre) l'importance de la santé et sécurité au travail, ainsi que la chance que nous avons de travailler pour une entreprise qui met ces valeurs de l'avant et le privilège d'être payés pour mettre en application les mesures et les encadrements de sécurité.

Nous soutenons ce message de la PDG en poste et nous vous encourageons à le respecter. Nous travaillons pour gagner notre vie et non pas pour la perdre ou l'hypothéquer avec des séquelles qui pourraient nous suivre pour le restant de nos jours. Soyez exemplaires pour vos gestionnaires et surtout



Stéphane Michaud
Président provincial

Sylvain Dubreuil
Secrétaire général

pour vos familles qui vous attendent chaque jour lors du retour à la maison dans le même état et intégrité physique que lorsque vous les aviez quittés au matin.

Un autre dossier très chaud actuellement est celui du fameux décret fédéral sur les transports aériens et ferroviaires imposant la vaccination obligatoire. Ce décret a pris force de loi le 30 octobre dernier. Selon les premières analyses du contentieux d'Hydro-Québec, les vols effectués avec les avions privés de l'entreprise n'étaient pas visés. Surprise, le 23 novembre dernier, revirement de situation : l'entreprise se fait mettre en infraction par Transport Canada causant ainsi plusieurs maux de tête de dernière minute.

Depuis le 30 novembre (3 h 01 du matin), toute personne doit présenter son passeport vaccinal pour les embarquements à bord, même en ce qui concerne la flotte de l'entreprise, sur les terrains des aéroports qui sont sous juridiction fédérale. Nous sommes présentement à faire les représentations nécessaires envers Hydro-Québec afin de trouver des solutions pour les travailleurs non vaccinés.

LE RÔLE DU 1500 EST DE S'ASSURER DU MAINTIEN À L'EMPLOI POUR TOUS SES MEMBRES, VACCINÉS OU NON ET NOUS FERONS LE NÉCESSAIRE POUR DÉFENDRE LEURS DROITS.

L'imposition de ce décret fédéral dans le monde du travail fera l'objet de plusieurs contestations au cours des prochains mois et années. Espérons que cette mesure ait une fin un jour, mais en attendant nous devons vivre avec et la jurisprudence fera très certainement son œuvre dans ce dossier litigieux.

SUITE DE LA PAGE 3

LE MOT DES OFFICIERS (suite)

Lors de la semaine du 22 au 26 novembre derniers s'est tenu le 30^e congrès du SCFP national en mode virtuel. Malgré les défis technologiques, nous avons été en mesure de débattre de plusieurs amendements statutaires et de résolutions. Les décalages horaires à la grandeur du pays ont dû être pris en compte afin de permettre à un plus grand nombre de délégués d'y participer. Ce qui a résulté à des journées de travail écourtées et des séances d'environ cinq (5) heures par jour (contrairement à des journées entières en présence).

Notre bon ami et confrère du 1500, Charles Fleury, secrétaire-trésorier national des dix (10) dernières années, en était à son dernier congrès avant de prendre sa retraite. C'est avec un sentiment de fierté, de devoir accompli et rempli d'émotions profondes qu'il nous a livré son dernier rapport en tant qu'officier national.

Charles, monteur de lignes Transport de la région Abitibi, a gravi les échelons du 1500 avec conviction en s'impliquant dès ses premières années chez Hydro-Québec. Vice-président provincial de la région Abitibi dans les années 90, il a su se démarquer pour aller encore plus loin. En 2000, il devient secrétaire général du 1500 aux côtés du président pro-

vincial, Richard Perreault. Ils ont fait chemin ensemble jusqu'au congrès du national de 2011 où Charles accéda au poste de secrétaire-trésorier.

Ces dix (10) dernières années au national lui auront permis de faire rayonner le Québec d'un océan à l'autre et de faire valoir son leadership syndical. Il a perfectionné son anglais tout en développant le réflexe de nos consœurs et confrères anglophones en leur donnant le goût d'apprendre le français. Il a laissé une santé financière bien ordonnée et fleurissante pour les années à venir.

Toutes nos félicitations Charles pour tes 40 années au service des membres partout au Québec et au Canada. Le 1500 est très fier de toi et tu mérites une retraite remplie de repos, de bonheur et de bon temps avec tes proches.

En terminant, le temps des Fêtes est à nos portes. Profitez de ce temps précieux avec vos proches. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui s'impliquent de près ou de loin pour les membres de notre beau grand syndicat. Revenez-nous en force pour 2022, car nous aurons encore une fois beaucoup de défis à relever, et ce, **TOUTES ET TOUS ENSEMBLE.**



L'année 2021, haute en défis

Que ce soit le droit à la vie privée (obligation vaccinale, télétravail pour certains spécialistes 1500), climats de travail toxiques accrus, engendrés par les nouvelles méthodes de gestion, le stress COVID, de nombreux changements importants en droits parentaux, la forte baisse d'embauche des femmes dans les métiers, le retour d'exigences d'emplois discriminatoires pour les femmes par l'employeur, pour ne nommer que ceux-là, sont d'énormes enjeux pour le Comité droits de la personne qui sont et seront encore d'actualités en 2022.



Joëlle Ravary et Carole Martin
Responsables du comité provincial
Droits de la personne

Merci à notre équipe de responsables de chacune de nos régions : Jenny Descamps (AT), Carine Bergeron (BJ), Anne Filiatrault (LAU), Annie Roy (MAI), Patrick Côté (MAU), Alexandre Rioux (MCY), Claude Coulombe (MAN), Gilles Lévesque et Mickaël Santerre (MAT), Alexandre Martineau (RIC), Éric Roberge (Sag-Lac-Chib) et Chrystelle Auger (STL). Une équipe qui fait un travail remarquable.

Merci aussi à notre conseillère Julie Laramée, ainsi qu'à notre responsable exécutif, confère Stéphane Michaud, pour tout le soutien.

**CHAPEAU
POUR VOTRE DÉVOUEMENT
ET VOTRE TÉNACITÉ!**

Museler la Régie de l'énergie

ASSURER DES HAUSSES

Depuis 2019, les tarifs d'Hydro-Québec ne sont plus soumis à un examen annuel de la Régie de l'énergie. Ils augmentent maintenant annuellement et arbitrairement en fonction de l'inflation.

À l'annonce du projet de loi 34 et au moment de l'entrée en vigueur de la loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité ([LQ 2019, c. 27](#)), plusieurs groupes (pas Hydro-Québec) ont exprimé des inquiétudes. Syndicats, grandes entreprises, PME, patronat, groupes de défense des consommateurs et partis d'opposition ont manifesté leurs désaccords à bâillonner la Régie de l'énergie.

Pour la CAQ, cette nouvelle façon de faire est positive parce qu'elle donne plus de prévisibilité...le gouvernement a-t-il une boule de cristal pour prédire l'inflation?

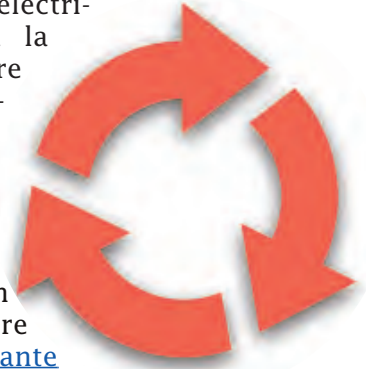
En quoi cette nouvelle méthode serait mieux qu'un calcul qui tient compte des réels coûts de production, transport et de distribution de l'électricité calculée par un organisme neutre qui fixe les tarifs dans le cadre d'un processus rigoureux?

La réalité

C'est **2,6 %** d'augmentation des tarifs d'Hydro-Québec pour 2022, et ce, malgré qu'après les neuf premiers mois de 2021, [la rentabilité d'Hydro-Québec](#) est en hausse de 35 % par rapport à l'an dernier. Au total, 2,4 milliards de profit avec un objectif annuel à un peu plus de 3 milliards qui devraient être facilement atteints et possiblement dépassés.

Lier directement les tarifs d'électricité à l'indice des prix à la consommation est loin d'être justifié. De plus, l'augmentation des tarifs contribue à l'augmentation de l'inflation...

L'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) a atteint 4,7% en octobre 2021. [L'énergie est la composante de l'IPC ayant le plus augmentée.](#)



Les impacts

La loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité (LQ 2019, c. 27) dépouille la Régie de l'énergie de ses pouvoirs et garantit des hausses annuelles aussi imprévisibles qu'inutiles à la rentabilité d'Hydro-Québec.

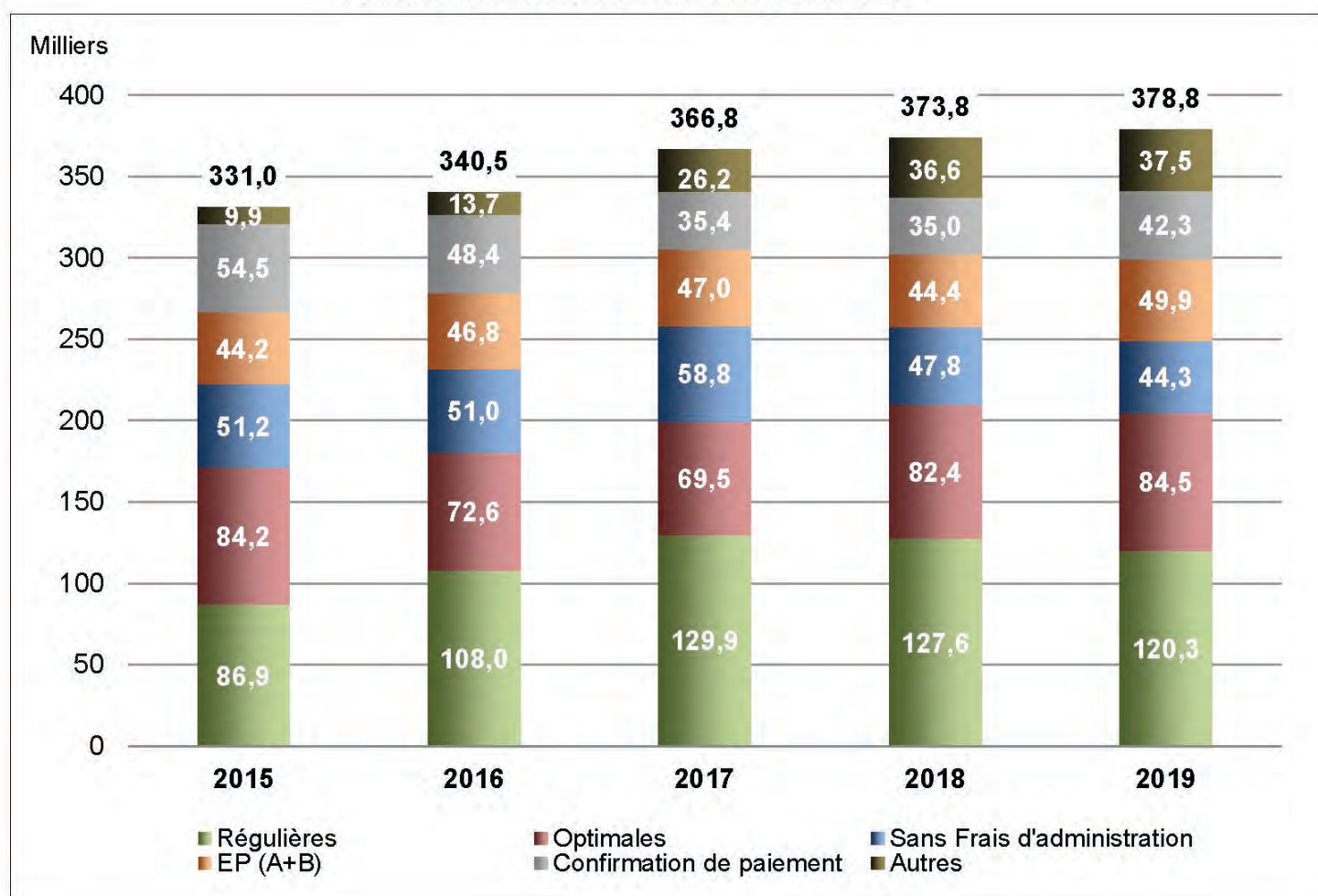
[De 2015 à 2019, plus de 232 000 ententes à long terme](#) avec soutien au paiement de la dette et, lorsque nécessaire, soutien de la consommation courante (ententes personnalisées) ont été conclues, une augmentation de 14,5 %.

En 2019, 49 900 ententes personnalisées ont été octroyées, ce qui représente une augmentation de 12,3 % comparativement à l'année précédente.

En 2022, combien de nos concitoyens vont devoir choisir entre leurs besoins de bases ou payer la facture d'électricité?

**Au Québec, l'électricité n'est pas un luxe.
C'EST UN SERVICE ESSENTIEL
dont la population ne peut pas se passer.**

NOMBRE D'ENTENTES DE PAIEMENT PAR CATÉGORIES



Plus de transparence

« La Régie de l'énergie est un tribunal administratif de régulation économique qui encadre et surveille le secteur énergétique. La Régie fixe, notamment, les tarifs et les conditions de services destinés aux consommateurs québécois d'électricité et de gaz naturel. Elle traite les plaintes des consommateurs de gaz naturel et d'électricité. Elle surveille les prix des produits pétroliers. Elle adopte et surveille l'application des normes de fiabilité du réseau de transport d'électricité ». — C'est ça, la mission de la Régie de l'énergie.

Si le gouvernement veut réellement simplifier le processus de fixation des tarifs d'électricité et les rendre plus prévisibles, c'est un mécanisme neutre, logique, apolitique et non partisan qui est nécessaire. Pour mieux comprendre le processus, il ne

faut pas le reporter tous les cinq (5) ans, mais le rendre plus transparent et indépendant.

Ce nouveau fonctionnement non viable à long terme peut être corrigé. Dès l'an prochain, le gouvernement peut et doit revenir sur sa décision et permettre à la Régie d'accomplir sa mission et décider du bien-fondé ou non des demandes de hausses des tarifs d'Hydro-Québec.



Emmanuël Patola
Responsable
du comité
provincial de
communication

Avantages sociaux

Depuis quelque temps, SSQ envoie des documents à compléter par l'employé ou le médecin lors d'absence de plus de trois (3) jours ou long terme. Votre syndicat a adressé à Hydro-Québec ses inconvénients face au caractère intrusif de ces formulaires. Certaines sections autorisent l'assureur et/ou l'employeur à se procurer des informations personnelles, de manière très large et à notre avis non essentielle au bon fonctionnement de notre régime interne. Ces documents ont été vérifiés, analysés et font l'objet de discussions avec le corporatif d'HQ.

Concernant le certificat médical L5, nous vous recommandons d'utiliser la version, plus respectueuse de vos droits, qui se trouve sur notre site Internet 1500. Pour éviter un refus d'admissibilité au régime, le document complété par votre médecin doit comporter assez d'informations pour faire état de votre situation médicale (diagnostic, soins et traitements, suivi médical, etc.).

Quant au formulaire pour l'invalidité long terme, nous observons plusieurs questions qui ne sont pas toujours pertinentes à l'égard de l'invalidité courante. Encore là, nous avons dénoncé le caractère intrusif et beaucoup trop prématuré des informations qui y sont demandées.

Nous ne sommes pas médecins pour répondre à nos capacités de faire ou ne pas faire. Nous vous incitons donc à être prudent dans vos réponses. L'assureur n'a pas nécessairement besoin de savoir si nous sommes capables de tondre notre pelouse, de faire un budget, si nous dormons bien la nuit ou toute autre question qui ne concerne pas toujours la nature de notre invalidité.

Pour toutes interrogations ou dénoncer de mauvais traitements de la part de SSQ, n'hésitez pas à consulter votre structure régionale. Nous sommes à votre disposition et il n'y a pas de mauvaises questions, surtout quand il s'agit de votre santé.

Solidairement,

Nathalie Claveau

Responsable du comité provincial
Avantages sociaux

Julie Laramée

Conseillère syndicale SCFP

Bonne retraite Charles !



De nombreuses personnes ont rendu de chaleureux hommages à confrère Charles Fleury pour son départ à la retraite cette année.

Militant et leader exceptionnel, d'une remarquable rigueur sans jamais être austère, il a marqué et inspiré d'innombrables gens qui ont tous souligné ses grandes qualités, son parcours hors du commun et la fierté de le côtoyer.

Il était important pour nous de souligner, tout particulièrement, combien il a contribué à faire reconnaître et appli-

quer les droits de femmes métiers au 1500. Allié dès le départ pour leur intégration, à une époque où ce n'était



AIDE-MÉMOIRE LORS D'ENQUÊTE DE LA DPSC (DIRECTION PRINCIPALE – SÉCURITÉ CORPORATIVE)

Les enquêteurs DSC (Direction de la sécurité corporative) ont un statut d'agent de la paix au sens du *Code criminel* et de constable spécial au sens de la *Loi sur la police*. Ils sont donc soumis aux mêmes droits et obligations que les policiers; par le fait même, ils ont un pouvoir d'arrestation et de détention plus étendu que celui du simple citoyen.

Par conséquent, les droits des employés d'Hydro-Québec sont les mêmes que ceux vis-à-vis tout agent de la paix et aucun employé n'est tenu de répondre aux questions de ces enquêteurs DSC.

TOUJOURS DEMANDER DANS QUEL CADRE VOUS ÊTES RENCONTRÉS, DOSSIER CRIMINEL OU ADMINISTRATIF, PUISQU'IL Y A DEUX SITUATIONS POSSIBLES :

- 1) Un employé qui est arrêté et interrogé en lien avec un acte criminel (code criminel) l'enquêteur DSC (ou un agent d'un autre corps policier) représente l'**autorité policière** comme dans la société en général; ce sont alors les règles usuelles qui s'appliquent : soit de savoir sous quel article de loi vous êtes suspecté et l'agent doit vous aviser que vous avez le droit au silence et le droit à un avocat, mais pas à un représentant syndical.
- 2) Un interrogatoire par les enquêteurs DSC où ils représentent l'autorité administrative; dans ce cas, la présence d'un représentant est admise et fortement recommandée. Si, au cours ou à la fin de l'interrogatoire, il y a arrestation et lecture des droits, les mêmes règles s'appliquent, soit le droit au silence et le droit à un avocat.

L'IMPORTANCE DU DROIT AU SILENCE

Peu importe que vous soyez interrogés à titre de témoin ou de suspect dans le cadre d'une plainte criminelle, s'il y a des aveux pendant l'interrogatoire, l'enquêteur DSC témoignera des aveux reçus et des circonstances dans lesquelles il les a obtenus. Les aveux seront retenus contre le suspect. Rares sont les cas où la collaboration à une enquête a apporté un avantage. Cependant, **chaque situation est unique et nécessite une analyse sérieuse.**

Pour ces raisons, peu importe les circonstances, et que ce soit à titre de témoin ou de « suspect », nous vous recommandons de ne répondre à aucune question sans consulter votre représentant syndical afin de préserver vos droits.

MARCHE À SUIVRE LORS DES RENCONTRES:

1. **Demandez à l'enquêteur DSC de s'identifier officiellement en exhibant son insigne et son acte de nomination;**
2. **Demandez-lui de quel supérieur hiérarchique il a reçu l'ordre de venir vous rencontrer;**
3. **Demandez dans quel cadre vous êtes rencontrés, dossier criminel ou administratif;**
4. **Demandez la présence immédiate de votre représentant syndical. C'est un droit prévu dans votre convention collective;**
5. **En tout temps, vous avez le droit de garder le silence et de refuser toute participation à l'enquête.**

2022

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

MAI

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

JUIN

D	L	M	M	J	V	S
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

MARS

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JOURS DE PAIE

COMITÉ EXÉCUTIF PROVINCIAL (CEP-1500)

TOURNOI DE GOLF 1500

JOURS FÉRIÉS

CONGRÈS SCFP-1500

CONGRÈS FTQ

Continuons
ENSEMBLE

Le 1500 à votre service

RÉGION	ADRESSE	TÉLÉPHONE	@COURRIEL
Abitibi-Témiscamingue	201, rue du Terminus Ouest Suite 2066 Rouyn-Noranda J9X 2P7	819.762.4422	president.abi@scfp1500.org
Baie James	Secteur Radisson Hydro-Québec LG-2 J0Y 2X0	819.638.2424 2525	marc1500bj@hotmail.com
Laurentides	287, rue Saint-Georges Saint-Jérôme J7Z 5A2	450.432.1500	laurentides@scfp1500.org
Maisonneuve	1010, rue de Liège Est 3e étage Montréal H2P 1L2	514.387.6785	president.mai@scfp1500.org
Manicouagan	1041, rue de Mingan Bureau 208 Baie-Comeau G5C 3W1	418.589.3241	president.man@scfp1500.org
Matapédia	2, rue St-Germain Est, Local 604 Rimouski G5L 8T7	418.551.0440	president.mat@scfp1500.org
Mauricie	7080, boul. Marion Bureau 207 Trois-Rivières Ouest G9A 6G4	819.693.1500	president.mau@scfp1500.org
Montmorency	5050, boul. des Gradins Bureau 120 Québec G2J 1P8	418.624.2811	president.mon@scfp1500.org
Richelieu	6705, boul. Chevrier Local 206 Brossard J4Z 3T9	450.776.0734	president.ric@scfp1500.org
Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau	2679, boul. du Royaume Bureau 210 Jonquière G7S 5T1	418.699.5130	bolduc.dany@scfp1500.org
St-Laurent	1010, rue de Liège Est 3 ^e étage Montréal H2P 1L2	514.387.9359	stlaurent@scfp1500.org

Avantages sociaux

L'année 2021 est presque déjà derrière nous et même si plusieurs mois ont été mis sur pause par le gouvernement, la vie n'a pas ralenti pour la plupart d'entre nous. Toujours au poste, toujours à pied d'œuvre et surtout toujours à prendre soin de chacun de nous à veiller au grain et à défendre nos droits.

À travers ça, on ne prend pas assez le temps de se dire merci et surtout de se féliciter entre acolytes. Alors je prends cette fenêtre, qu'est le journal le 1500, pour le faire. Remercier chacun de notre magnifique équipe, fiers représentants du comité avantages sociaux dans les régions, merci. Merci de répondre présent, merci d'être à l'affut, d'être nos yeux, nos oreilles, mais surtout le cœur du 1500.

Je ne peux également surtout pas oublier les autres membres des comités régionaux et provinciaux, car la réussite se résume à l'entraide et au partenariat. Plus que jamais, nous avons besoin de cette entraide. Merci pour ce louable travail constant.

Par-dessus tout, merci à tous les responsables des comités provinciaux, ma belle équipe, de votre dévouement, d'être toujours disponibles pour chacun de nous avec le sourire. Je vous aime ma belle équipe!

Les défis sont encore présents et de plus en plus évidents pour les prochains mois. Le temps des fêtes

est à nos portes. Ce sera une période importante pour se reposer et refaire le plein d'énergie.

Nos familles et nos amis sont nos poumons pour nous donner le souffle, l'énergie et le courage d'accomplir notre vocation. Profitons bien de ces moments privilégiés pour nous ressourcer et aussi pour les remercier. Merci de nous partager très souvent avec nos défis, nos nombreux téléphones ou rendez-vous. Si nous pouvons faire ces sacrifices, c'est surtout grâce à vous qui nous entourez, nous supportez et nous encouragez.

Profitons de la période des fêtes pour nous reposer, aimer, sourire et festoyer. Revenons forts en 2022 pour relever nos futurs défis la tête haute.

Bonne fin 2021. Merci pour tout et l'on se revoit en 2022. Hâte de revenir auprès de mon fidèle escadron 1500. Hier, aujourd'hui, demain. À jamais 1500!!!

Nathalie Claveau
Responsable
du comité
provincial
Avantages sociaux



« pas à la mode du tout », il a grandement contribué à faire la différence pour nombre de consœurs et à faire évoluer les mentalités.

Par la suite, toujours avec ouverture d'esprit et mettant à profit ses qualités humaines, il a contribué à

l'évolution et à l'ouverture vers les droits de la personne.

Bonne retraite Charles! On te la souhaite formidable, à la hauteur de tes aspirations!



Joëlle Ravary et Carole Martin
Responsables du comité
provincial
Droits de la personne

Dur dur novembre



D'aussi loin que je me souviens, pour la plupart d'entre nous, le mois de novembre est difficile avec sa grisaille, le manque de soleil et de chaleur. Sans oublier la dépression saisonnière pour ceux qui en souffrent et la crise sanitaire qui pèse lourd depuis plus d'un an et demi. Ajoutons à cela la gestion rigoureuse et cavalière de notre employeur... plusieurs facteurs qui nous mènent vers toutes sortes de détresses ou de mal-être.

Ce n'est pas pour rien que durant cette période nous retrouvons des thématiques telles que la Semaine nationale de la sensibilisation aux dépendances, la Journée québécoise pour la santé et le bien-être des hommes, ainsi que la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Les chiffres, les études scientifiques, les rapports du programme d'aide aux employés-es et à la famille le démontrent aussi. Nous voici donc, délégués-es sociaux, plus sollicités que jamais auparavant!

La bonne nouvelle est que plusieurs de nos consœurs et confrères ont fait le choix de se joindre

à notre réseau. Je vous lève mon chapeau et avez tout mon respect, car nous avons grandement besoin de nous entraider et de nous partager nos difficultés. Vous êtes les bienvenus et nous sommes heureux de vous compter parmi nous.

Je tenais aussi à souligner le travail, la patience, l'empathie et l'entraide de tous ceux qui mettent l'épaule à la roue depuis déjà un certain temps car le réseau est de plus en plus connu et par le fait même, sollicité. Plusieurs présentations ont été faites dans plusieurs régions et vos consœurs et confrères vous en remercient.

Semaine de sensibilisation aux dépendances

21 au 27 novembre 2021



Le comité provincial des délégués-es sociaux vous encourage, si vous en avez la possibilité, à prendre du bon temps pour vous ressourcer durant le temps des fêtes. N'oubliez pas que nous sommes là aussi les uns et les autres, car nous avons tendance à aider les autres, mais à plus nous oublier.

*Joyeux temps des fêtes
à toutes et à tous, ainsi
qu'à vos proches.
La santé avant tout.*



Anne Filiatrault
Coordonnatrice
provinciale
Délégués-es sociaux

CHANGEMENTS AU COMITÉ PROVINCIAL SANTÉ ET SÉCURITÉ

Vers la fin novembre, notre confrère Alexandre Boulé a choisi de quitter ses fonctions au CPSS après plus de huit (8) ans. Il est retourné effectuer sa tâche de chef monteur distribution dans sa région et il poursuivra sûrement son implication syndicale, mais de façon différente.

Sa vision des dossiers a grandement contribué à l'avancement de ceux-ci en santé et sécurité.

Nous tenons à remercier notre confrère et ami pour toutes ces années d'implication en santé et sécurité et lui souhaitons le meilleur succès possible dans ses futures réalisations.

Par la même occasion, nous soulignons l'arrivée parmi nous, depuis quelques mois, de David Lemieux au CPSS. Ce dernier est chef monteur à la région Saguenay et nous sommes convaincus que son expérience terrain saura aider au traitement des dossiers avec l'entreprise.

Nous le remercions d'avoir accepté de relever le défi et lui apporterons tout notre soutien pour faciliter son apprentissage.

Fin d'année 2021 et défis pour l'année 2022

Bien que la place qu'a prise la COVID-19 dans notre quotidien diminue au fur et à mesure que la vaccination augmente, il n'en reste pas moins que 2022 ne sera pas une année de tout repos. L'implantation d'un nouveau Code de Sécurité Des Travaux et de ses encadrements connexes, qui seront modifiés selon les volontés de l'entreprise seule, l'implantation du dossier Arc Flash et de l'obligation du port de nouveaux ÉPI chez le distributeur sont deux (2) dossiers majeurs qui seront d'actualité l'année prochaine. Et la liste ne s'arrête pas à ces deux (2) sujets, soyez-en sûrs.

Ces changements bousculeront vos façons de faire tous les jours. Mais, que ce soit par nos interventions avec l'entreprise ou pour répondre à vos demandes de support par l'entremise des représentants régionaux en santé et sécurité, soyez assurés que votre comité provincial santé et sécurité répondra présent.

Il est important de souligner le travail effectué par les représentants régionaux en santé et sécurité. Ces derniers sont un maillon important de notre structure syndicale. Ils sont ceux qui nous permettent de continuer à savoir ce qui se passe en santé et sécurité au quotidien et nous les en remercions beaucoup. N'hésitez surtout pas à entrer en communication avec eux en cas de besoin. Ils sont nos oreilles et vous, vous devez être les leurs.

Nous espérons que vous terminerez l'année en sécurité et nous vous souhaitons une très belle période des fêtes. Profitez-en pour vous ressourcer en famille, car l'année qui s'en vient saura apporter son lot de défis en ce qui touche à la santé et la sécurité.

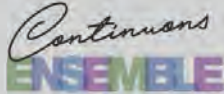


Votre comité provincial santé et sécurité

Alexandre Boulé Benoit Mitchell Ismaël Saïari

André Dion Carl Ouellet Léodore Thibeault

David Lemieux



Arc Flash - Distribution

En 2012, Hydro-Québec nous avait informés de sa volonté de se conformer à la norme ULC-S801. Depuis, à Production et à TransÉnergie, des normes encadrant les nouvelles mesures de sécurité ont été mises en place. Ces nouvelles façons de faire passent aussi par une priorisation de la réalisation des travaux hors tension.

En décembre 2020, le distributeur nous informait de sa volonté

de mettre en place un comité de travail qui avait comme but : *définir et déployer un cadre d'application de la norme Arc Flash ULC-S801*. Avec la volonté d'améliorer la sécurité de nos membres, nous avons accepté d'y participer. Plusieurs méthodes ont été créées ou modifiées, permettant d'effectuer le travail de manière sécuritaire afin de minimiser l'exposition à un éclair d'arc et, par le fait même, la nécessité du port d'ÉPI pour des périodes prolongées (visière et combinaison arc flash).

Malgré cette avancée, il reste encore plusieurs travaux où aucune solution n'a été trouvée. La solution finale nécessitera peut-être l'ajout d'ÉPI supplémentaire, mais en premier lieu nous devons prioriser la mise hors tension pour effectuer ces travaux. Malheureusement, la Direction n'est pas du même avis que nous à ce sujet. Pourtant, la Loi sur la santé et sécurité du travail a pour objet « *l'élimination à la source même du danger* » et, dans sa Déclaration de principes en santé et sécurité, Hydro-Québec prend l'engagement « *d'aller au-delà des obligations légales par la mise en place de mesures de prévention visant à éliminer les dangers à la source* ». De plus, l'entreprise nous mentionne qu'elle veut faire un changement de culture en santé et sécurité, mais ne semble pas prête à changer ses façons de faire pour entreprendre ce changement.



20 Cal

Devant la position du distributeur, nous n'avions aucune autre option que de mettre fin à nos discussions et de porter ce dossier en différé au CPSS-1500, ce qui a été réalisé le 18 novembre dernier.



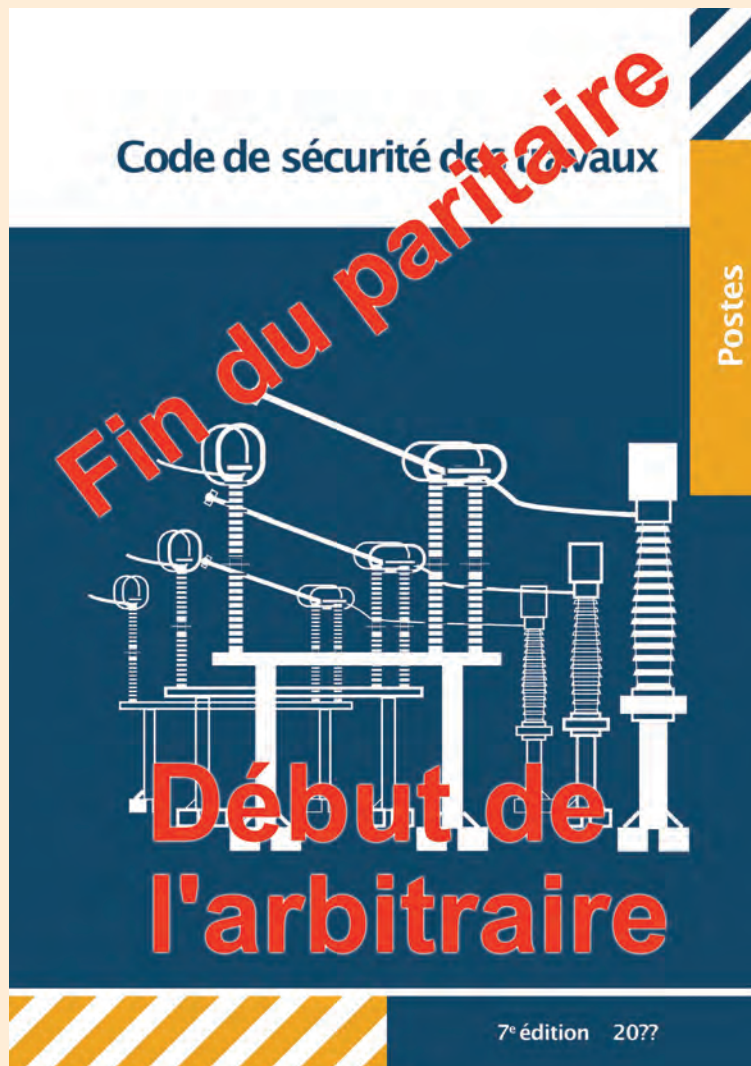
40 Cal

Actualisation du Code De Sécurité des Travaux (CDST)

NON-RESPECT DE LA DÉCLARATION DE PRINCIPES EN SST

Comme vous avez pu l'apprendre dans des « Réseau spécial » publiés en octobre ainsi que dans le dernier journal 1500, la Direction, à la suite du désaccord des parties syndicales 957-1500-2000 face à plusieurs changements proposés, a décidé de faire cavalier seul pour la suite de l'actualisation du CDST. Pourtant l'entreprise, dans sa propre déclaration de principes en santé et sécurité, « reconnaît que l'établissement d'une véritable culture de prévention nécessite l'adhésion de tous à des valeurs communes ».

Ces changements, considérés comme un recul en santé et sécurité par vos représentants, sont, en grande majorité, justifiés par des enjeux de coûts, d'agilité, d'efficacité opérationnelle, de flexibilité, de planification et de continuité de service. On nous répond que l'on respecte la loi ou les normes. Mais, encore une fois, on peut constater que l'entreprise ne respecte pas sa déclaration de principes en santé et sécurité dans laquelle elle s'engage à « aller au-delà des obligations légales... » et ce n'est pas le seul engagement qui n'est pas respecté.



Quel message cela envoie-t-il à ses employés lorsqu'une organisation ne respecte pas un engagement en santé et sécurité, signé de son plus haut dirigeant? Sûrement que la santé et la sécurité c'est très important, tant que cela ne nuit pas à la productivité.

Comment les travailleurs interpréteront-ils cela, lorsque leur gestionnaire viendra leur demander de s'engager en santé et sécurité, de respecter les encadrements alors que les hauts dirigeants ne respectent même pas leur déclaration de principes?

Vous en conviendrez que cela est très peu cohérent pour une entreprise qui a entrepris un virement en santé et sécurité.

Il y a une vieille expression qui dit que « les bottines doivent suivre les babines ». Vous en conviendrez qu'Hydro-Québec est loin de l'appliquer.

Ce n'est pas en agissant comme cela qu'Hydro-Québec sera reconnue comme leader en santé. En tout cas, sûrement pas à court terme.

30^e congrès national biennal du SCFP

Cet automne, du 21 au 26 novembre, s'est déroulé le 30^e congrès national biennal du SCFP.

Au cours de la semaine, les délégués, comprenant des membres du 1500, ont débattu de résolutions provenant de partout au pays. Ils ont écouté des conférences, pris connaissance de rapports sur le large éventail de travaux que nos membres, nos comités et nos dirigeants ont menés au cours des deux (2) dernières années.

En participant aux réunions sectorielles, caucus et séances plénières du congrès, les délégués ont aussi proposé des stratégies pour les luttes à venir et doter notre syndicat d'un plan pour les deux (2) prochaines années.

Dans son discours d'ouverture du congrès, le président national du SCFP, Mark Hancock, a salué la bravoure et la détermination des membres du SCFP qui

se sont battus pour fournir des services publics essentiels tout au long de la pandémie de COVID-19. *« Dans toutes les municipalités et communautés du Canada, dans tous les secteurs, les membres du SCFP ont répondu présents »,* a mentionné Mark Hancock.

Après dix (10) ans en poste, Charles Fleury, notre confrère 1500 et secrétaire-trésorier national, prend sa retraite. Charles a été élu vice-président provincial de la section locale 1500 au milieu des années 1990. Plus tard, il y a occupé le poste de secrétaire général pendant de nombreuses années, après quoi il s'est de plus en plus impliqué au SCFP-Québec, puis au SCFP national. Dans son rapport, Charles a fait ses adieux et demandé aux personnes déléguées de continuer à porter bien haut le flambeau du SCFP.

« Depuis la fondation du SCFP, de nombreuses paires de bras ont été nécessaires pour tenir bien haut le



SCFP



flambeau du SCFP. Ce fut un honneur de porter ce flambeau avec vous, au bénéfice de nos 700 000 membres. Je pars avec un profond sentiment de fierté pour ce que nous avons accompli ensemble. Je vous remercie toutes et tous pour votre confiance et votre soutien. Je suis fier de laisser le SCFP dans une situation financière solide. » - Charles Fleury

Richard Perreault, ancien président du 1500, a souligné: « Au 1500, Charles a excellé dans toutes les sphères de l'activité syndicale. Nos membres et l'ensemble du SCFP à travers le Canada ont été chanceux de pouvoir compter sur Charles pour les défendre, sans jamais lâcher. »

Une [vidéo](#) retraçant la vie et la carrière de Charles Fleury a été diffusée pendant le congrès.

Voyez aussi [les vidéos sur les rapports des 18 comités](#) du SCFP qui ont été présentés au Congrès 2021 sur la chaîne [YouTube SCFP \(https://www.youtube.com/channel/UC8ohCoL4R88uXwiWwD0tAbA\)](https://www.youtube.com/channel/UC8ohCoL4R88uXwiWwD0tAbA) et consultez [la page du SCFP \(https://scfp.ca\)](https://scfp.ca) pour en savoir plus sur nos comités et leurs mandats.

Les personnes déléguées au congrès biennal du SCFP ont réélu Mark Hancock à la présidence nationale et élu Candace Rennick au poste de secrétaire-trésor-

rière nationale. Pour le Québec, Patrick Gloutney est élu vice-président général ainsi que Frédéric Brisson et Richard Delisle vice-présidents régionaux. Félicitations !

Plus de 2 300 personnes déléguées ont aussi débattu, bonifié et adopté le document d'orientation stratégique 2021-2023. Le document engage notre syndicat en ce qui concerne la négociation, le recrutement, l'action politique, la lutte pour les droits de la personne, pour une reprise post-pandémie axée sur les travailleuses et travailleurs ainsi que bien d'autres aspects.

Le SCFP regroupe plus de 700 000 membres de 11 secteurs de travail.





**S'INVESTIR POUR
UNE MEILLEURE SOCIÉTÉ.**

Cotiser régulièrement à votre REER+, c'est plus facile que vous le croyez. La solution ? La retenue sur le salaire.

À chaque paie, un montant fixe est prélevé et déposé dans votre REER+.

→ Vous fixez le montant de la retenue.

→ Vous pouvez modifier ou cesser la retenue en tout temps.

→ Vous pouvez bénéficier des économies d'impôt* à chaque paie.

Pour en savoir +

fondsftq.com/rss



Le Fonds de solidarité FTQ aimerait souligner le travail des RL de la section locale 1500 :

Adrian Albachiaro
Tony Boivin
Linda Bouchard
Nadia Côté

Raphael Cyr
Jérémie Gagné
Benoît Labonté

Tommy Lavoie
François Paré
Alain Plourde

Marc Poirier
Pierre-Luc Poirier
Michel Théoret

* Les crédits d'impôt accordés aux actionnaires du Fonds de solidarité FTQ sont de 15 % au Québec et de 15 % au fédéral. Ils sont limités à 1500 \$ par année fiscale, ce qui correspond à l'achat d'actions du Fonds de solidarité FTQ d'un montant de 5 000 \$.

Veillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.